

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Jean-Claude ANCELIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Christophe VAILLANT, Sylvie NARDIN, Martial DUCASSE, Etienne BOURQUIN, Maryline DOUARD, Sylvie CANTI, Gilles LAZAR, Ouari BELAOUNI

Absents : MM. Ismaël MOUMAN, Rachid DAGHMOUMI, Rémi ENDERLIN, Patrick ADAM

Procuration : M. Christophe VAILLANT à Mme Chantal CLAUDEL
Mme Sylvie NARDIN à M. Pierre-Yves SUTTER
M. Martial DUCASSE à Mme Martine PEQUIGNOT
M. Etienne BOURQUIN à M. Fernand BURKHALTER
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
Mme Sylvie CANTI à Mme Elisabeth CARLIN
M. Gilles LAZAR à M. Quentin HAFEKOST
M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET

* * * * *

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.
Il précise aux Elus présents, que la séance est retransmise en direct pour la première fois.

Le procès-verbal de la précédente séance est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Jean-Claude ANCELIN – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : je n'ai pas reçu le PV par voie postale.

Le Maire : il a été envoyé par courriel et mis dans les casiers des Elus.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun : je fais référence justement à votre envoi par mail. Il y a quelque temps, j'avais fait une demande par courriel à M. EVAIN et vous m'avez demandé de réitérer ma demande par courrier en envoi postal. Cela concernait le bâtiment de la fibre rue des Fleurs. Donc je vous fais la même remarque, je ne veux que des documents papier. Qui plus est, sur la première page je vois que ce qui est rapporté ne correspond pas à ce que j'ai dit. Donc je m'abstiendrai.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

Le Maire sollicite ensuite l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour :

- projet d'aménagement de l'ex site Packmat
 - acquisition en alignement rue Pierre et Marie Curie
 - motion du Centre de Gestion de Haute-Saône « soutenez la formation Secrétaire de Mairie DU GASM »
- Ainsi qu'une modification sur le rapport « personnel territorial : créations et transformations d'emplois ».

Quentin HAFEKOST : j'ai envoyé une demande de prise de parole concernant La Poste.

Le Maire : bien qu'elle soit arrivée hors délai, je vous donnerai la parole en fin de séance.

L'Assemblée autorise à l'unanimité l'ajout des 3 points ainsi que la modification présentée.

Marianne ECOFFET – Liste Héricourt en Commun : pouvez-vous préciser les conditions de diffusion de la séance ? Par quel biais le Conseil Municipal est diffusé ce soir ? Le public a-t-il bien le droit d'être flouté s'il le souhaite ?

Le Maire : l'application de la Ville et You Tube. Le public n'a pas le droit de prendre la parole. Quant à être flouté s'il le demande, nous ne pourrions pas répondre favorablement. C'est une séance publique. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître ne devront pas assister à la séance.

Marianne ECOFFET : pouvez-vous indiquer comment les habitants pourront revoir la diffusion en différé ?

Le Maire : les enregistrements seront gardés de nombreux mois.

Marianne ECOFFET : est-ce que le choix du stockage sera fait comme celui du Département, qui permet de regarder la diffusion par intervention ou par numéro de rapport ?

Le Maire : pas pour le moment. Le Conseil Départemental est beaucoup mieux organisé, son Président est très efficace mais en même temps il a vingt d'ans d'expérience. Lorsque j'aurai la même expérience, peut-être serai-je meilleur.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°2 : Acquisition d'un bien situé 28 avenue Jean Jaurès (ex-Packmat)**

Fernand BURKHALTER expose que la société Packmat installée auparavant 28, avenue Jean Jaurès, a déménagé son activité en début d'année 2022 dans la zone d'activités des Guinottes II où elle a fait construire de nouveaux locaux modernes et adaptés à ses besoins. Ce bâtiment avait été acheté par la Ville dans le cadre d'une procédure de liquidation et revendu successivement. Il y a eu plusieurs transferts de propriété, le dernier propriétaire étant M. André DELORME.

Ainsi, les anciens locaux sont vides et la commune a proposé à Monsieur André DELORME, propriétaire, d'acquiescer son bien pour un montant de 375 000 € ce qu'il a accepté, sachant qu'il fera son affaire de la démolition et laissera sur site les matériaux susceptibles d'être réutilisés qui seront concassés par les soins de la Ville.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la transformation du secteur de la Grand Pré/Place du Marché que la Ville d'Héricourt a engagé par le lancement d'une procédure de concours d'urbanisme afin d'en finaliser sa requalification et son intégration à la dynamique commerciale de centre-ville.

Le bien concerné est cadastré section AO numéro 0371 sur un terrain d'une superficie totale de 10 701 m². L'aménagement futur de cette parcelle intégrera une gare routière dédiée aux établissements scolaires voisins et un projet commercial autour des circuits courts. Le secteur complet sera profondément restructuré dans les prochaines années et le concours d'urbanisme, dont les résultats seront connus fin 2022, donnera les grands principes d'aménagement.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver cette acquisition aux conditions financières mentionnées ci-dessus et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Maire tient à ajouter que ce projet permettra de continuer à aménager le cœur de ville, comme nous le faisons depuis plus de trente ans. C'est la dernière friche industrielle qui restait à supprimer, le bâtiment n'étant vide que depuis 3 mois. Cette opération est rendue possible grâce aux Guinottes, secteur auquel un certain nombre d'entre vous s'est toujours opposé. En effet, le transfert de Packmat aux Guinottes a permis que nous puissions racheter cet espace et que nous puissions le faire évoluer. Si nous n'avions pas proposé un emplacement aux Guinottes, la société serait sûrement partie à Lure ou ailleurs. La Communauté de Communes a fait cette proposition car nous connaissions l'intention de Packmat de se délocaliser depuis une dizaine d'années. L'entreprise a construit un très beau bâtiment et des journées portes ouvertes seront organisées les 14, 15 et 16 septembre prochain. Vous pourrez découvrir le bâtiment et le process industriel de cette entreprise qui est en pleine croissance.

Quentin HAFEKOST : si je me réfère aux précédents rapports sur ce projet, nous rachetons le bâtiment plus cher que nous ne l'avions vendu à l'époque. Nous avons une belle opportunité de transformer cette friche en autre chose qu'un simple parking. Entre 2019 et 2021, ce sont 800 nouveaux écrans créés dans nos villes moyennes en France (source Centre National du Cinéma). Aujourd'hui nous avons 10 700 m² intégrés dans le projet de réhabilitation de la Place du Marché. Pourquoi ne pas en profiter pour y implanter le cinéma ? Dans de nombreuses communes, appuyées par le CNC, les actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain favorisent les cinémas de proximité, devenant facteur de la redynamisation des centres villes et transforment ces salles en véritables lieux de vie. Dans le Pays de Lure, bassin de vie de 19 000 habitants, deux salles de cinéma ont été créées avec un tarif taux plein à 7,50€. Plutôt que de créer une plateforme de 26 000 m² pour 6 salles/ parking inclus, 1,5 million d'euros d'investissement avec soutien public, nous vous proposons de créer un cinéma de 3 salles à taille humaine et donc deux fois moins gourmand en surface, ceci d'autant que les friches seraient réutilisées, et pourquoi pas agencer ce projet avec celui de la gare routière. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce rapport. La gare routière est certes nécessaire au vu des problèmes de circulation des bus qui existent actuellement, toutefois notre Groupe pense qu'on pourrait l'assortir d'un projet de cinéma qui compléterait la requalification de ce secteur.

Fernand BURKHALTER : merci M. HAFEKOST. Vous avez l'art de manier les incohérences. Nous ne sommes pas sur un sujet politique. L'idée est de construire une ville apaisée, aménagée et belle. Comme je l'ai dit dans mon dernier éditorial, nous la construisons avec patience et détermination. Nous appliquons notre programme qui a été validé par une grande majorité des héricourtois. Donc je ne vois pas pourquoi nous remettrions en cause la gare routière. Qui plus est, la dorsale cycliste qui traversera cet espace est indispensable pour la construction du plan vélo. La gare routière, elle est réellement incontournable, je l'ai déjà exposé lors de la précédente séance. Quant au cinéma de centre ville, j'ai eu là aussi, maintes fois l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. La majorité municipale veut un cinéma multiplex même si ce n'est pas elle qui l'a sollicité. Nous avons été approchés par un groupe privé, le groupe TUPIN, qui est un groupe haut-saônois, le 7^{ème} groupe de cinémas français. Le patron est également haut-saônois, il apprécie ce qui se fait à Héricourt et veut implanter un cinéma à Héricourt. Le projet initial était de 8 salles. C'est un investissement privé de 10 millions d'euros. Un cinéma de quartier est municipal ou intercommunal. Vous n'êtes pas aux affaires y compris à la Communauté de Communes où vous avez 4 ou 5 sièges sur 48.

Il faut savoir que l'implantation d'un cinéma de quartier doublerait l'impôt intercommunal qui est faible – 20€/habitant. Il passerait donc à 40€/par habitant. Je ne pense pas que les habitants qui sont favorables à un multiplex, soient prêts à payer 20€ de plus, si tant est que cette aventure marcherait.

Le multiplex est porté par un opérateur privé, je le rappelle. Le débat que vous introduisez est volontairement polémique parce que vous-même vous ne croyez pas à ce que vous proposez. Vous seriez aux affaires, vous ne proposeriez pas un tel projet. Vous souhaitez torpiller un projet dont la gestation n'est pas simple, parce qu'elle introduit une nouvelle concurrence dans l'aire urbaine entre les cinémas, mais le Maire de Belfort m'a donné son feu vert et je vais continuer de discuter avec la Maire de Montbéliard et nous aurons une voix de plus. Ce projet devrait être re-présenté à l'automne auprès de la CDCI et il devrait être validé. Cela permettra à la CCPH d'engager la plateforme : 1,5 million d'euros de travaux pour 200 000€ d'investissement seulement à la charge de la Communauté de Communes, et ce pour une seule fois. Ce n'est pas 300 000€/an. La Région et la DETR sont les principaux financeurs de cette plateforme.

Je souhaiterais que vous mettiez en sourdine la polémique qui nuit à la gestation de ce projet. Vous cherchez uniquement la nuisance, ce n'est pas le projet que vous combattez, c'est le fait que la Mairie d'Héricourt puisse faire aboutir ce dossier dans d'excellentes conditions pour elle. Vous serez les premiers à aller au cinéma à Héricourt, comme moi d'ailleurs. Je vais très peu à Belfort ou Audincourt, je trouve que c'est trop loin. Et puis, pour 150 000 habitants, je dis bien 150 000 habitants de l'aire urbaine, ce cinéma sera plus proche de leur domicile. Des calculs ont été faits à ce titre. C'est la raison pour laquelle le promoteur a voulu le placer au bord de la 2X2 voies à Echenans. Dans un premier temps, j'avais proposé un site situé entre la déchetterie et le crématorium. Il n'a pas validé cet emplacement.

Il y a aussi un projet d'animation culturelle, nous y reviendrons plus tard au cours de cette séance. J'ajoute que nous travaillons toujours sur le projet de salle des musiques actuelles. Héricourt a le droit d'avoir une salle des musiques actuelles à la dimension du Pôle Métropolitain qui couvrira 300 000 habitants, idem pour l'Odyssée du Cirque. Tout cela au même endroit pour une synergie entre les 3 équipements. C'est loin des incohérences que vous proposez, auxquelles vous ne croyez pas. Sincèrement, je ne pense pas que vous croyiez à votre

proposition. Je rappelle que ce projet de cinéma date de 2016. Il faut 8 à 10 ans pour mener à bien ce type d'opérations, qui sera donc finaliser en 2024 si tout va bien.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé : quelle est le montant de la subvention municipale de la Ville de Lure pour son cinéma ?

Quentin HAFEKOST : je n'ai pas ce chiffre, mais je sais que cela génère 300 000€ de dépenses de fonctionnement et 150 000€ en dépenses d'investissement par an.

Le Maire : la Ville de Lure effectivement verse une subvention chaque année pour le cinéma. Mais je ne souhaite pas polémiquer ni effectuer des comparaisons.

Quentin HAFEKOST : il faut contextualiser les choses, nous sommes sur un cinéma qui propose des places à 7,50€.

Fernand BURKHALTER : justement, le promoteur veut se positionner sur un prix médian entre Belfort et Audincourt. Je rappelle que cela fait partie du projet culturel de la Ville d'Héricourt et de la Communauté de Communes. Vous alimentez une polémique malsaine et contre-productive, parce que vous êtes jaloux que ce dossier puisse être mené à bien, c'est pourquoi vous souhaitez le torpiller.

Quentin HAFEKOST : nous essayons simplement d'être productifs, de proposer des choses, des alternatives. C'est un dialogue de sourds, sur ce point je suis d'accord avec vous M. le Maire.

Le Maire : je n'aurais pas la cruauté de faire remarquer que vous voulez implanter un cinéma sur l'emplacement d'une usine qui a été transférée sur une zone que vous avez toujours combattue. Vous avez toujours voté contre tous les dossiers ayant trait aux Guinnottes.

Sylvie DAVAL : je fais toujours la même remarque : à chaque fois que vous vendez du terrain ou que vous en achetez, les prix sont complètement disparates. Je souhaite savoir comment vous avez calculé le montant au m², sachant qu'il faudra y ajouter les 10 000€ de déblai et les 90 000€ de terrassement.

Le Maire : à quel prix l'auriez-vous acheté ? Quel prix proposez-vous ?

Sylvie DAVAL : aujourd'hui je constate que certaines acquisitions sont faites à 30€/m², d'autres à 20€/m².

Le Maire : les ventes à 20€/m² ne sont pas du tout de même nature. Ce sont des propriétés de 2 ou 3 ares. Vous mélangez tout.

Sylvie DAVAL : je souhaiterais avoir à un moment donné, une grille du tarif de vos ventes.

Le Maire : Les cessions, d'une manière générale, tournent autour de 20€/m² quand il s'agit de délaissés communaux, dont la surface peut varier de 1 à 3 ares. Ce sont des terrains constructibles, des terrains d'aisance. Autrefois, on les vendait plutôt 30€/m², mais nous avons souhaité les ramener à 20€ depuis un ou deux ans.

Sylvie DAVAL : je souhaiterais qu'une même règle de calcul soit appliquée à tout le monde, ce qui n'est pas le cas.

Le Maire : si vous étiez propriétaire de cette emprise, vous la vendriez combien ?

Sylvie DAVAL : je n'en sais rien.

Le Maire : la prétention du vendeur était bien plus élevée. Pour revenir sur les transferts de propriété, nous avons donné ce bâtiment à SAEE à l'euro symbolique. Le Maire de l'époque, Jean-Pierre MICHEL, avait trouvé un repreneur, une grande société nationale, le groupe SAEE, avec pour objectif la sauvegarde de l'emploi. Mais cela n'a pas tenu tellement longtemps.

Sylvie DAVAL : vous l'aviez donné et après racheté...

Le Maire : oui effectivement. Je peux d'ailleurs vous citer 3 autres exemples de bâtiments que nous avons donnés puis que nous avons rachetés à des prix importants. Je siège depuis longtemps dans cette Assemblée et ai été souvent l'artisan de ces négociations foncières en tant qu'Adjoint à l'Urbanisme.

1. Nous avons donné tout le bâtiment actuellement occupé par HERMES, au groupe MENGES dans les années 1980, avec une sauvegarde de l'emploi. Nous l'avons racheté 700 000€. Concernant le bâtiment de la rue de la Tuilerie, nous avons vendu une partie à une société actuellement implantée à Bavilliers que nous avons rachetée au prix que nous l'avons vendu. L'autre partie avait été donnée à Métal Est et rachetée environ 500 000€. Donc, ce n'est pas la première fois que nous procédons à ce type d'opération foncière. Les Elus sont la mémoire de la ville : peu se souviennent que nous avons racheté le bâtiment qui nous occupe aujourd'hui aux ACMH, ensuite il y eu SAEE et ensuite Packmat. Toutes ces transactions menées pendant les différents mandats ont été couronnées de succès puisque nous avons créé 2 000 emplois au cours de ces 15 dernières années. Emplois qui alimentent les caisses de nos collectivités, en faveur des contribuables locaux puisque les recettes économiques sont dix fois plus importantes que les impôts. 400 000€ de recettes au titre des impôts des contribuables à la Communauté de Communes pour 2 500 000€ de recettes économiques. Vous n'avez toujours pas compris ce ratio puisque successivement vous vous êtes opposés à tout.

Sylvie DAVAL : je finirai simplement sur une remarque que vous aviez faite en réunion publique concernant le cinéma quand vous avez dit que le Maire de la Ville de Belfort soutiendrait votre projet et vous dites aujourd'hui que vous souhaiteriez que le cinéma d'Héricourt soit le premier de l'aire urbaine. L'avez-vous précisé au Maire de Belfort ?

Fernand BURKHALTER : oui bien sûr.

Sylvie DAVAL : vous lui avez précisé que vous vouliez couler le cinéma de Belfort ?

Fernand BURKHALTER : je n'ai pas du tout dit cela. Le Maire de Belfort pense comme moi, tant le cinéma de Belfort que celui d'Héricourt ou d'Audincourt auront un bel avenir. Il y a du potentiel pour 3 cinémas. Les salles sont complètes lors des grandes sorties nationales. Pour le citoyen lambda, qui n'a pas une culture cinématographique particulière, avoir 8 ou 10 films à l'affiche cela lui permet de faire un choix plus éclairé. Je tiens à préciser que je suis questionné tous les jours sur ces salles. Il y a un intérêt évident du grand public, des héricourtois et plus largement du Pays d'Héricourt voire au-delà, pour venir au cinéma à Héricourt.

Le rapport recueille 2 voix contre et 5 abstentions de la liste Héricourt en Commun.
--

* * * * *

▪ **RAPPORT N°3 : Projet d'aménagement de l'ex site Packmat**

Le Maire poursuit en exposant que le secteur de la Place du Marché, de la Grand Pré et de l'ancien site Packmat est concerné par un vaste projet de réhabilitation qui s'étalera sur plusieurs années et dont les premières esquisses seront présentées à l'issue du concours d'urbanisme en cours.

Le projet se décomposera en plusieurs phases qui seront traités suivant différentes temporalités. L'acquisition du site de l'ancienne société Packmat, objet d'un précédent rapport, sera la première étape de l'aménagement de cette zone. Le projet comprendra dans cette première phase :

- L'acquisition auprès de M. Delorme au prix de 375 000 € et la démolition du site à ses frais
- Le traitement des déblais issus de la démolition pour un montant de 10 000 €
- Les terrassements nécessaires à la suite des opérations (piste cyclable, future gare routière, maison des circuits courts et végétalisation de la zone) pour un montant de 90 000 €

Le concours d'urbanisme permettra de définir précisément les implantations dans cette zone de la future maison des circuits courts, de la gare routière ainsi que de la dorsale cyclable. Le concours donnera aussi des orientations sur l'aménagement du reste des espaces de ce site en lien avec l'ensemble du projet (aménagements paysagers, voiries, cheminements...).

L'aménagement complet du secteur Place du Marché / Grand Pré / Packmat se décomposera en plusieurs tranches opérationnelles qui feront l'objet de demandes de financement séparées pour des raisons de temporalités différentes.

Le plan de financement de la première tranche est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRANCHE 1 – Acquisition, démolition et terrassements site Packmat			
Acquisition et démolition	375 000 €	FEDER (40%)	190 000 €
Traitement des déblais	10 000 €	Région (20%)	95 000 €
Terrassements	90 000 €	DETR (20%)	95 000 €
		Ville d'Héricourt (20%)	95 000 €

Il est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- A solliciter les subventions pour ce projet conformément au plan de financement indiqué ci-dessus
- A signer tous les documents afférant à cette opération

Fernand BURKHALTER ajoute : en ce qui concerne l'ex bâtiment DIA, que nous avons acquis pour 360 000€ et pour lequel nous avons refait le bassin et la cheminée attenante, nous avons obtenu une aide de l'Etat par le biais de la DETR – soit 140 000€ et nous obtiendrons un concours équivalent du FEDER, ce qui allège considérablement la charge de la Ville sur cette opération. Ce bâtiment sera confié à la CCPH gratuitement, ce qui constitue un effort de la Ville pour redynamiser le centre ville. Plus on ramènera de services en ville, plus le centre ville en bénéficiera, notamment les restaurateurs, on m'a rapporté d'ailleurs que depuis quelques mois, on constate une hausse des salariés qui prennent leur repas dans les points de restauration du centre ville. Vous savez également qu'un grand service public industriel et commercial va également s'implanter, mais je n'en dirai pas plus.

Marianne ECOFFET : est-ce que l'état des sols sera vérifié ?

Le Maire : on vérifiera le moment venu bien sûr. Cependant, on peut penser qu'il n'y a pas de pollution avérée. Nous ferons notre affaire d'une éventuelle pollution des sols. Le propriétaire avait déjà diligenté une étude amiante. C'est sûr que c'était un facteur important dans la détermination du prix. Heureusement, il n'y a pas d'amiante dans ce bâtiment.

Quentin HAFEKOST : et au niveau du radon comme nous sommes en zone radon ?

Le Maire : du radon, il y en a partout de toute façon. Chez vous, chez moi, partout. Le concours d'urbanisme va être lancé. Le projet de la Ville se précisera au fil des mois et des années, mais nous savons déjà que nous souhaitons ramener un peu de nature en ville, si possible. La campagne a besoin d'équipements structurants tandis que la ville a besoin de nature. On souffre de la chaleur en ville beaucoup plus qu'à la campagne. Nous ramènerons un peu de nature dans cet espace, comme nous l'avons fait autour de la tour du château.

Le rapport recueille 1 opposition et 6 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

- **RAPPORT N°4 : Avenant N° 2 au contrat de concession du chauffage urbain quartier Maunoury**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie, expose que la Ville d'Héricourt a équipé le quartier Maunoury d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie mixte bois / gaz entrée en service en 2005. Cette démarche était à l'époque novatrice et permet aux habitants de disposer d'un chauffage écologique.

La gestion de cette chaufferie est encadrée par un contrat de délégation de service public qui était attribué à COFELY jusqu'en 2019.

Au renouvellement du contrat, l'entreprise COFELY (dorénavant dénommée Engie Solutions) a, de nouveau, obtenu la gestion de cette chaufferie jusqu'en 2025.

A cette même période, une partie des habitants du quartier (résidence de la Tour) a choisi de sortir du contrat. Cela représente 9.2% du volume total du marché déséquilibrant fortement le contrat renouvelé (perte mensuelle d'environ 11 000 € pour le prestataire).

Après échanges avec la société Engie Solutions, il est proposé de répartir le manque à gagner suite à la sortie du contrat de la Résidence de la Tour de la manière suivante :

- Une augmentation d'environ 6% des termes R2 du contrat (liés aux installations de distribution) répercutée directement aux usagers
- Une prise en charge de 28% de ce manque à gagner par le prestataire (montant qui ne sera donc pas facturé aux usagers)

En parallèle, il a été validé par les deux parties que le mix bois/gaz passe à 80% / 20% au lieu des 70% / 30% contractuels limitant ainsi légèrement l'impact sur les usagers des fortes hausses du prix du gaz.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir qui modifiera les montants des termes R2 du contrat suite à la sortie de la Résidence de la Tour.

Maryse PORTAZ – Liste Héricourt en Commun : peut-on connaître les raisons pour lesquelles les habitants de la Résidence de la Tour se retirent du contrat ? Pourquoi Engie Solutions ne prend pas en charge la totalité du manque à gagner et fera peser sur les locataires une charge supplémentaire ?

Quentin HAFEKOST confirme les propos de Mme PORTAZ en affirmant que le délégataire doit prendre à sa charge les risques d'exploitation qui pourraient survenir.

Fernand BURKHALTER : je rappelle que c'est une délégation de service public assez avantageuse pour les locataires, à tel point que nous avons retiré en 2019 la redevance d'investissement prélevée sur les locataires. Cela représente 50 000€.

Nous sommes en présence d'un changement de périmètre de plus de 10 % et non un risque d'exploitation. Nous avons reçu le délégataire et nous avons négocié des conditions qui limitent un peu la hausse pour les résidents. Il faut noter que la crise du gaz est beaucoup plus impactante. Le prix du gaz a été multiplié par 6 même si les tarifs ont été bloqués par le Gouvernement jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Il faudrait revenir à des critères de coût hors spéculation, tout comme le blé d'ailleurs. Nous pensons que l'impact de la crise énergétique sera beaucoup plus fort que cette petite hausse.

Néanmoins, la hausse énergétique sera neutralisée en grande partie par la variation de l'utilisation de l'énergie, à savoir 90% bois/10% gaz pour les locataires qui bénéficient de la chaufferie bois. Il y a eu des réunions de concertation avec les habitants de la Résidence de la Tour, mais ne sont venus que les résidents qui souhaitent sortir de la chaufferie. J'ai vu après coup, d'autres résidents qui m'ont dit ne pas vouloir changer quoique ce soit, mais ils ne s'étaient pas manifestés auprès du Syndic. Je pense que sortir du périmètre de la chaufferie bois est un mauvais calcul. Le prix du gaz va beaucoup augmenter à compter de 2023. Je l'ai dit et redit lors des réunions de concertation, mais je n'ai pas été entendu. L'avenir est aux énergies renouvelables, dont le bois.

Marianne ECOFFET : qu'ont-ils choisie comme énergie ?

Le Maire : 100% gaz, alors qu'ils bénéficiaient d'une énergie à 90% bois. Le Syndic est certain qu'ils vont gagner de l'argent et la version du Maire n'a pas été entendue. Je le regrette. Lors de la réunion que j'ai organisée, il y avait une dizaine de personnes, toutes favorables à la sortie, sur les 40 résidents. Pourtant j'avais écrit à tous pour les convier.

C'est bénéfique pour les locataires d'être reliés à la chaufferie bois, ceci d'autant que la Ville a annulé 50 000€ de recettes qui lui revenaient chaque année. Nous avons pu mettre en place cette mesure grâce au développement économique, je le rappelle à l'Opposition. C'est le développement de nos entreprises qui permet ces cadeaux.

Le rapport est adopté compte tenu de 7 voix contre de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°5 : Fort du Mont Vaudois : 14^{ème} tranche**

Martine PEQUIGNOT expose que la 13^{ème} tranche de travaux du Fort du Mont Vaudois se terminera à la fin de l'année 2022 et a concerné les voutes et tunnels du chemin d'infanterie empruntés par les visiteurs du Fort.

Dans la continuité, il est proposé de réaliser une nouvelle tranche de travaux sur trois ans dont une année ferme (2023) et deux années conditionnelles (2024 et 2025) concernant la poursuite des voutes et tunnels de ce chemin d'infanterie, à hauteur de 30 000 € HT par an.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES (HT)		
Travaux	90 000 €	
Imprévus	3 000 €	
RECETTES		
Subvention DETR	18 600 €	20%
Région Bourgogne Franche-Comté	18 600 €	20%
Département de Haute-Saône	13 950 €	15%
Ville d'Héricourt	41 850 €	45%

A noter qu'une demande de soutien sera faite à la CCPH avec une participation à parité avec celle de la Ville.

Il vous est proposé

- de VALIDER le lancement de cette 14^{ème} tranche sur 2023 (ferme) et 2024, 2025 (conditionnelle)
- d'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette tranche
- d'AUTORISER M. le Maire à demander les subventions prévues dans le plan de financement ci-dessus

Martine PEQUIGNOT souhaite remercier, au nom de la Municipalité, les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour la préservation et l'animation de ce fort. Quoique nous donnions comme subvention, nous n'aurions pas le résultat que nous avons aujourd'hui pour la préservation de ce patrimoine sans les bénévoles.

Quentin HAFEKOST : je rejoins tout à fait la remarque de Mme PEQUIGNOT par rapport aux bénévoles. Je pose la question : où en est-on vis-à-vis de l'électrification de ce site ? Les choses ont-elles avancé ? Lors de la dernière fête du pain il y a eu quelques coupures d'électricité intempestives. Il faudrait pouvoir ne plus avoir besoin du groupe électrogène.

Fernand BURKHALTER : nous avons participé à l'achat d'un nouveau groupe électrogène. Les maires précédents avaient écarté l'électrification du site, mais nous allons mener une étude à ce sujet afin de connaître le coût de cette opération. Nous prendrons une décision en fonction des coûts réels. Je fais observer qu'aux Vignes, 1,5 km est remplacé actuellement, par ENEDIS sans que la Ville ait demandé quoique ce soit. Je pensais qu'il aurait pu être ajouté ce kilomètre qui manque pour relier le Fort du Mt Vaudois. C'est en ce sens que je vais intervenir auprès de ENEDIS.

Evidemment, je m'associe aux remerciements des bénévoles de l'association du Fort du Mont Vaudois, association qui avait été cooptée par le maire de l'époque Jean-Pierre MICHEL. C'était Pierre SPADONE – Adjoint à la Culture qui avait présidé l'association, il y a eu ensuite Myriam MICHEL, puis Gérard BLANCHENOIX et maintenant Alain ROESS. Le fort est devenu depuis quelques années un lieu culturel et d'animations, avec la Fête du Pain organisée chaque année, les concerts et les auditions musicales qui s'y tiennent. Ce développement culturel n'est pas anodin et résulte, je ne cesse de le répéter comme un fil rouge, du développement économique.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°5 : Aide à l'accueil d'une praticienne orthoptiste : convention à intervenir**

Alain PARCELLIER expose que Mme Inès TASIC est étudiante à l'école d'orthoptie de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Elle souhaite exercer à Héricourt.

Comme nous l'avons déjà initié pour deux personnes, à savoir Mme Coline HOUBRE actuellement médecin généraliste exerçant à la Maison de Santé Jenny et Mme Solène COUDERC-CARMIEN encore étudiante en médecine, il est proposé de favoriser l'installation à Héricourt de Mme TASIC par le biais d'une convention de partenariat.

L'intéressée pourra bénéficier :

- D'une allocation de 350€/mois, pendant la poursuite de son cursus universitaire, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2023
- D'une aide d'un montant annuel de 4 000€, pendant 5 ans à compter de son installation à Héricourt, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2028, afin de l'aider à s'installer

En contrepartie, Mme Inès TASIC s'engage à exercer à Héricourt pendant 5 années, son activité d'orthoptiste, sachant qu'il lui sera accordé la possibilité au démarrage de son activité, d'exercer 2 jours de salariat en dehors d'Héricourt, le temps de se faire une patientelle qui lui permettra d'avoir un revenu mensuel à temps complet.

Il est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention avec Mme Inès TASIC et autoriser le versement des allocations précitées.

Maryse PORTAZ : en juin 2021 nous avons effectivement voté l'attribution d'une bourse à deux étudiantes en médecine ainsi qu'un accompagnement financier à l'installation de l'une des deux d'un montant de 750€/mois. Par principe d'égalité, compte tenu du fait que les étudiants ont souvent les mêmes charges de logement, déplacements ou autres, pourquoi la même somme n'est-elle pas attribuée à cette étudiante ? Ceci d'autant que c'est une future professionnelle de santé qui manque beaucoup sur le territoire de notre commune.

Le Maire : Mme TASIC a eu des propositions plus alléchantes ailleurs, mais comme elle aime beaucoup Héricourt et son Maire selon ses dires, elle préfère venir à Héricourt.

Alain PARCELLIER : la durée des études pour devenir orthoptiste est de 6 semestres, donc 3 années, et sans discriminer l'orthoptie, c'est n'est pas du domaine médical mais paramédical. Mme COUDERC-CARMIEN qui va arriver bientôt, aura fait en tout 10 années d'études, c'est pourquoi nous apportons un soutien financier supérieur à ces étudiants qui sont engagés avec la Ville d'Héricourt depuis le début de leur cursus.

Maryse PORTAZ : les orthoptistes participaient avant au bilan de santé des enfants dans les écoles. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs années. Cela retarde de fait les prises en charge, il y a une carence.

Alain PARCELLIER : justement, la chance que nous ayons est que Mme TASIC habite Héricourt et souhaite y rester pour exercer. Elle est bien consciente de l'apport qu'elle va nous donner et pourquoi pas après, l'intégrer dans la surveillance des enfants dans les écoles. Je rappelle que l'orthoptiste est le kiné des yeux. Nous avons besoin d'eux, et compte tenu de la raréfaction des ophtalmologues, ils peuvent désormais tester l'acuité visuelle et délivrer une prescription pour une correction.

Marianne ECOFFET : le principe est d'aider des étudiants, nous sommes bien d'accord ? Je reprends le terme de discrimination : si on aide des étudiants, on aide des jeunes qui sont en train de poursuivre des études et qui ont les mêmes besoins à un moment donné. Je ne parle pas de la longueur du cursus, mais je m'appuie sur le fait que ce sont des étudiants qui doivent se loger, se nourrir, et ce n'est pas parce qu'on est étudiant en médecine qu'on mange plus qu'un étudiant en orthoptie. Sur le principe, quand on décide d'aider des étudiants, on les aide de la même façon puisqu'ils ont les mêmes besoins.

Alain PARCELLIER : nous partons du principe que l'engagement avec la Commune est bien plus long pour des étudiants en médecine, donc nous avons souhaité leur apporté une aide différenciée.

Le Maire : nous devons aussi tenir compte des revenus des parents. Nous vous avons expliqué qu'elle avait eu des propositions plus importantes émanant d'autres communes mais qu'elle avait souhaité choisir Héricourt. Quoi vous dire d'autre ? Il y a des gens qui se plaisent à Héricourt, ne vous en déplaise. Cela semble vous heurter, pas moi.

Marianne ECOFFET : ce qui me choque c'est que l'on puisse décider que tel étudiant mérite une somme et un autre étudiant mérite une autre somme. Je ne comprends pas que vous ne lui ayez pas fait la même proposition

qu'aux deux autres étudiantes. Je trouve cela extrêmement blessant que les étudiants ne touchent pas la même bourse.

Alain PARCELLIER : Mme TASIC n'est pas blessée, c'est pourtant la principale intéressée.

Le rapport recueille 3 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

Alain PARCELLIER : il est quand même scandaleux pour Mme TASIC que trois Elus se soient abstenus lors du vote de sa bourse.

Sylvie DAVAL : nous nous abstenons car nous ne sommes pas d'accord sur les critères d'attribution des bourses. Les choses sont claires.

Le Maire : Martine PEQUIGNOT me souffle une remarque importante. Chaque fois qu'il y a un point positif, vous le transformez négativement, par souci de nuire. Votre préoccupation ce n'est pas l'intérêt des habitants d'Héricourt mais de nuire à l'équipe municipale. Je le regrette fortement.

Maryse PORTAZ : si nous posons des questions c'est que nous nous intéressons aux sujets abordés et nous voulons des compléments d'information. Cela me semble légitime.

Le Maire : cela ne vous empêche pas de voter pour.

Alain PARCELLIER : vous pouvez être en désaccord sur la somme, mais vous dites oui quand même et vous argumentez dans vos communications, en disant que vous avez voté même si vous n'étiez pas d'accord sur la somme.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°6 : Billettique transports scolaires intra muros - Création d'un tarif pour remplacement de badge ou carte**

Le Maire : en préambule, je précise que les transports scolaires sont managés par la Ville d'Héricourt sur son territoire, pour une plus grande part par la Communauté de Communes pour ce qui est des villages du Pays d'Héricourt et pour un certain nombre d'entre eux encore par la Région sous l'égide de la CCPH. Les transports sont financés par les entreprises dont une petite partie pour les transports scolaires, soit une enveloppe de 500 000€. Cette précision est importante, car les transports scolaires sont gratuits.

Les transports scolaires intra-muros d'Héricourt seront gérés dès la prochaine rentrée scolaire via une billettique, tout comme à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Les utilisateurs seront dotés gratuitement d'un badge (ou d'une carte) magnétique valable toute l'année scolaire, indispensable pour l'utilisation du service.

Toutefois, en cas de perte, vol ou détérioration, il est proposé de facturer 10 € l'obtention d'un nouveau badge (ou carte).

Il est demandé à l'Assemblée de valider ce tarif pour une application au 1^{er} Septembre 2022.

Marianne ECOFFET : je souhaite savoir ce qui vous a fait choisir le montant de 10€ alors que le remplacement de la carte de déchetterie coûte 8€.

Fernand BURKHALTER : on est moins riche que le SYTEVOM.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°7 : Personnel Territorial – Création et transformation d'emplois**

Le Maire expose qu'au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

Transformation d'emplois

Les propositions d'avancement de grade pour l'année 2022 ont été établies et transmises au Centre de Gestion de Haute Saône.

Dans le cadre des propositions d'inscription à la promotion interne, la commission de catégorie C réunie le 31 mai dernier s'est prononcée favorablement quant à l'inscription d'un agent actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

A ce titre, je vous propose d'acter les transformations d'emplois à effet du 1^{er} août 2022 au plus tôt. Il vous est rappelé qu'une transformation d'emploi s'analyse comme une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

■ Au service Bâtiment :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,
- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} août 2022.

■ Au service Voirie-festivités :

- un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,

■ Au service ATSEM, Personnel de service :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,

■ Au Service Comptabilité:

- un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 25/35^{ème} en un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2022,

■ Au service Environnement :

- trois emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,

■ Aux Services Techniques :

- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2022,

Transformation d'emplois au service ATSEM, Personnel de service :

Selon les nécessités et dans l'intérêt du service, il vous est proposé de transformer les emplois suivants :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28,5/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique à temps non complet 28.5/35^{ème},
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique à temps non complet 29/35^{ème},
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28.5/35^{ème},
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 20/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 28/35^{ème}

Le Comité Technique réuni le 08 juillet prochain, a émis un avis favorable.

Création d'un emploi

Afin de recruter à compter du 1^{er} septembre 2022 un responsable événements et culture à temps complet qui sera chargé d'assurer le rayonnement culturel de la Ville d'Héricourt et notamment de son cinéma. Le cinéma aura un projet culturel porté par la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes.

Nous souhaitons recruter un agent qui aura pour mission d'organiser sur la moitié de son temps les grandes manifestations culturelles et les spectacles de variétés ou autres et sur l'autre partie de son temps, l'animation du cinéma.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou A de la filière administrative, sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou du grade d'attaché territorial à savoir :

- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Attaché territorial

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Le Maire ajoute : je souhaite que cet emploi soit du plus haut niveau possible BAC +2 à BAC + 10, encore faut-il trouver la personne qui puisse répondre à cet appel à candidature. Nous avons un ambitieux projet culturel pour le cinéma, déjà des réalisateurs originaires d'Héricourt nous ont contactés pour nous dire tout le bien qu'ils pensaient de ce multiplex, en nous félicitant d'encourager leur profession.

Quentin HAFEKOST : concernant les transformations d'emplois, vous dites que 5 agents deviennent fonctionnaires. Ils n'étaient pas fonctionnaires avant ?

Fernand BURKHALTER : c'est au niveau des cotisations. Ils cotisaient à l'IRCANTEC alors que maintenant ils vont cotiser à la CNRACL, organisme pour les fonctionnaires.

Quentin HAFEKOST : c'est donc juste le régime de cotisations qui change à compter de 28H hebdomadaires. Ils étaient fonctionnaires avant.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°8 : Personnel Territorial - Mise à jour de l'organisation fonctionnelle des services municipaux**

Le Maire poursuit et expose que l'organisation fonctionnelle des services de la Ville a pour but de pointer par service le type de grade de nomination qui doit être en cohérence avec les fonctions des agents.

C'est ainsi qu'elle a été successivement modifiée par délibérations afin de prendre en compte les divers changements intervenus tels que :

- les transferts à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de la Médiathèque et de l'Ecole Municipale de Musique,
- les nouveaux grades de catégorie B,
- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois des catégories C,
- l'harmonisation des grades de nomination dans les différents services de la Ville,
- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture du cadre d'emplois des attachés suite à la suppression du grade de directeur territorial.
- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

L'organisation fonctionnelle doit être à nouveau revue afin de prendre en compte :

- l'harmonisation des grades de nomination dans les différents services de la Ville en cohérence avec les fonctions d'encadrement et les nominations internes ou recrutements,

Il est demandé de valider cette nouvelle organisation fonctionnelle à effet du 1^{er} août 2022, sachant que le Comité Technique réuni le 08 juillet 2022, a émis un avis favorable.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°9 : Personnel Territorial – assurance statutaire, intégration des évolutions réglementaires**

Le Maire expose que par délibération N°123/2020 en date du 07 décembre 2020, la collectivité a adhéré au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de Haute Saône.

Vu les évolutions réglementaires suivantes :

- Décret n°2021-176 du 17 février 2021, et prorogé par le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021, les modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit d'un agent public décédé ont été modifiées et fortement améliorées. Le montant de ce capital n'est plus forfaitaire pour l'année 2021, mais déterminé par référence à la rémunération réellement perçue par l'agent avant son décès. Ces nouvelles dispositions sont favorables aux ayant droits, avec notamment la prise en charge du régime d'indemnitaire.
- Décret n°2021-846 du 29 juin 2021 publié au Journal officiel du 30 juin 2021 qui fait évoluer les conditions d'attribution et les durées du congé de maternité, du congé de naissance, du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption, de paternité et, par transposition des dispositions du code du travail,
- Décret n° 2021-1462 du 8 novembre 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale publié le 10-11-2021 qui autorise le temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable.

L'assureur CNP/SOFAXIS propose de couvrir ces nouveaux risques avec une hausse du taux de cotisation de 5,02 % à 5,15% ce qui représente un coût annuel supplémentaire d'environ 2500 € (la cotisation annuelle actuelle est de 100 000 €)

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

- Capital décès : Prise en charge du capital décès, avec la prise en considération de l'indice du fonctionnaire au jour de son décès et calculé sur la base de la somme des rémunérations brutes perçues par l'agent durant les 12 mois complets précédant son décès.
- Evolution des conditions d'attribution et des durées de prise en charge pour les garanties Maternité / Paternité / Adoption.
- Prise en charge des évolutions du temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable, avec application de la même franchise souscrite en maladie ordinaire.
- Nouveau taux de cotisation de 5,15%.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°10 : Concerts d'été à la Cavalerie – conventions avec l'association IN OUIE COURS**

Martine PEQUIGNOT expose que la Ville d'Héricourt organise, en partenariat avec l'association IN OUIE COURS, deux concerts événementiels cet été à la Cavalerie :

- Le 11 Juin 2022 : « Celui qui chante »
- Le 16 Septembre 2022 : « En passant »

Pour ces deux événements, l'association IN OUIE COURS a en charge :

- La gestion complète de la billetterie
- Les modalités administratives (signature des contrats, SACEM...)

La Ville d'Héricourt, de son côté, assure la mise à disposition de la salle de la Cavalerie, son équipement technique et la sécurité. La Ville prendra aussi en charge la communication de l'événement.

A ce titre, une convention sera signée entre les deux structures afin de définir les flux financiers étant entendu que l'organisation de ces concerts sera une opération neutre pour l'association IN OUIE COURS.

La Ville d'Héricourt versera à l'association IN OUIE COURS une subvention exceptionnelle en Juillet et une autre en Septembre qui permettront d'équilibrer l'opération pour l'association. Le montant sera déterminé en fonction des recettes perçues par l'association (ainsi que les éventuelles subventions) et des dépenses réalisées par IN OUIE COURS dans le cadre de ce concert (cachet des artistes, SACEM...). A titre indicatif, les dépenses prises en charge par l'association et qui seront remboursées par la Ville, via la subvention, sont d'environ 15 000 € par concert.

Pour ces deux événements, l'association IN OUIE COURS est subventionnée par le Département à hauteur de 25% dans le cadre de son programme « Un été en Haute-Saône ».

Il est proposé

- d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention entre la Ville d'Héricourt et l'association IN OUIE COURS et tous les documents liés à l'organisation de ces deux concerts.
- de VALIDER le versement des subventions exceptionnelles à l'association IN OUIE COURS permettant d'équilibrer les deux concerts, d'un montant prévisionnel de 15 000 € maximum par concert.

Marianne ECOFFET : serait-il possible de déjà nous faire le bilan du concert du 11 juin dernier en termes de participation ?

Fernand BURKHALTER : nous ferons un bilan global des deux concerts. Concernant le premier concert, il n'y a pas eu le public escompté mais c'est un peu de notre faute parce que nous pas été excellents dans la communication. Qui plus est, plusieurs personnes qui se rendaient au concert ont vu une affiche de la Cie Zocha sur La Cavalerie. Ils ont donc pensé, COVID oblige, que le spectacle était annulé. Nous nous organisons pour le suivant afin qu'il y ait un réel succès populaire. Il est envisagé de dépasser le cadre de diffusion de Musiques en Pays d'Héricourt, même si ce qui est fait avec les 8 ou 9 concerts tout au long de l'année et vraiment très bien. Mais nous souhaitons ouvrir la programmation à des registres plus grand public.

Marianne ECOFFET : on est sur une jauge de La Cavalerie à 600 personnes environ ?

Le Maire : non la jauge est de 700 spectateurs. 700 spectateurs à 10€ cela fait 7 000€ auxquels s'ajoutent la subvention à hauteur de 20% du Conseil Départemental et la quote-part de la Ville.

Marianne ECOFFET : le 11 juin 2022 il y a eu 700 personnes au concert ?

Le Maire : non, il n'y avait pas 700 personnes. Mais nous ferons un bilan global après le second concert. A mon avis il y avait environ 300 personnes. Pas toutes payantes, parce que devant le peu d'affluence, on a un peu ouvert les guichets. C'était un très très beau spectacle. Dommage qu'il n'y ait pas eu la rencontre avec le public, mais je ne sais pas s'il était bien informé. C'est une première expérience plus ou moins bien réussie, j'espère qu'elle sera parfaitement bien réussie pour le second concert. Nous allons nous donner plus de moyens de communication, avec des spots radios et autres. Le tarif était très modeste, donc le prix n'a pas fait obstacle. Un tarif famille à 20€ pour 4 personnes cela ramène le prix de la place à 5€/personne.

Même si il y avait un échec relatif cette année, nous poursuivrons parce que c'est notre choix politique. Tous les héricourtois contribuent à la diffusion culturelle de la Ville et il nous semble équitable de proposer un programme qui rassemble un public le plus vaste possible.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°11 : Acquisition de terrain lieu-dit « Derrière Bourangle**

Danielle BOURGON expose que dans le cadre de la création de la liaison cyclable de la Plaine de la Lizaine, le conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2021, s'est prononcé favorablement sur l'acquisition des terrains situés lieu-dit « Derrière Bourangle » appartenant à Messieurs Philippe et Bernard BOCCON-PERROUD.

Toutefois, il convient de délibérer à nouveau car des travaux, à la charge de la commune, doivent être réalisés à savoir :

- Ouverture de 5 mètres de large dans le mur en bordure de rue avec rejointement propre au droit du pignon et démolition du solde ;
- Installation d'une clôture urbaine de qualité d'environ 30 mètres côté bâtisse et d'une haie arbustive de l'autre côté (côté avenue Jean Jaurès).

Concernant les acquisitions de terrain, les surfaces précises ont été déterminées par le géomètre et sont donc les suivantes :

- Au prix de 1.25 € le m²:
 - o Parcelle AP 0308 987 m²
 - o Parcelle AP 0310 1 520 m²
 - o Parcelle AP 0159 2 390 m²
 - o Parcelle AP 0697p 294 m² + 2 238 m²
- Au prix de 80.00 € le m²
 - o Parcelle AP 154p 175 m²

soit au total 7 604 m² pour un montant de 23 286.25 €.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces nouvelles conditions et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Maire : cette délibération précise la précédente à ce sujet. Nous avons à l'époque une approche foncière approximative. Depuis nous allons joindre un plan de géomètre à la délibération et il y a l'ajout du muret et de la haie.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°12 : Acquisition de terrain lieu-dit « Derrière le Chanois**

Danielle BOURGON expose que par délibération en date du 1^{er} septembre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement quant à l'acquisition de terrains situés aux lieux-dits « Prés des Mortes » et « Derrière le Chanois ».

Aujourd'hui, la commune a de nouveau l'opportunité de se porter acquéreur d'une nouvelle parcelle d'une superficie de 32 781 m², cadastrée section E0 0015, située lieu-dit « Derrière le Chanois » et appartenant à Monsieur PREVOT.

Cette nouvelle acquisition permettra la poursuite de l'aménagement de l'espace écologique de protection et de préservation des milieux naturels.

Un prix de 0.80 € le mètre carré a été négocié soit un montant de 26 224.80 €.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction aux conditions financières précitées et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Fernand BURKHALTER : c'est un très beau projet dont on ne mesure pas aujourd'hui la portée réelle qui n'apparaîtra que dans l'avenir. On n'acquiert pas impunément une dizaine d'hectares dans une plaine partiellement inondable pour rien. C'est un parti pris écologique très fort que nous avons toujours eu, puisque la première acquisition dans ce secteur remonte à 7 ou 8 ans. Nous avons de la continuité dans les idées et nous savons saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent avec le consentement de personnes qui approuvent nos projets, pas qui les combattent. Les vendeurs approuvent les projets que nous présentons et veulent les favoriser et pas les empêcher comme certains.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°13 : Aides à la Pierre : modification du délai d'instruction des aides**

Le Maire expose que lorsque des projets de construction ou de réhabilitation de logements locatifs sociaux sont portés par les bailleurs sociaux sur notre territoire, afin de les mener à bien, des conventions de cofinancement sont signées par le Département, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la commune. La commune est interpellée par le Département au sujet du délai des conventions multipartites qui ont été signées avant 2020.

En effet, le décret n° 2019-624 du 21 juin 2019 modifie et porte à 7 ans le délai d'instruction d'une opération de construction ou d'acquisition-amélioration avec travaux.

Dorénavant, et pour toutes les décisions intervenues avant la parution du décret, le bailleur social a l'obligation de clôturer ses opérations dans un délai de 7 ans à compter de la date de notification de la décision favorable, au lieu de 4 ans auparavant.

Les projets en cours sur la commune d'Héricourt sont les suivants :

Bailleur	Opération	Subvention commune	Subvention CCPH	Subvention Département	Nouveau délai de clôture
IDEHA	ORGANDIS (site Grand Pré)	98 000 €	42 000 €	70 000€	24/05/2024
HABITAT 70	Foyer Logement (site Grand Pré)	72 000 €	108 000 €	180 000 €	12/12/2023
HABITAT 70	6 logements (lotissement la Craie 1)	12 000 €	18 000 €	30 000 €	15/07/2026

Il est demandé à l'Assemblée de valider le nouveau délai de clôture et d'autoriser le Maire à la signature des éventuels avenants pour les dossiers concernés.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°14 : Aide au commerce local : - « Aqua memoria » - 8 avenue Léon Jouhaux - Salon manucure – 60 avenue De Gaulle**

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce, expose que lors de sa séance de février 2022, le Conseil Municipal aux côtés du Conseil Communautaire, a décidé de continuer à soutenir les TPE de son territoire et plus particulièrement les commerçants, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique. Une enveloppe de 10 000€ a été inscrite au budget pour 2022 à ce titre.

En l'attente du futur Schéma Régional de Développement Economique qui sera voté par la Région très prochainement, afin de ne pas bloquer l'instruction des dossiers de demandes de subvention déjà reçus, il est proposé de substituer l'aide à l'investissement envisagée en une aide au loyer pour un montant équivalent. Il ne s'agira donc plus de dépenses d'investissement mais de fonctionnement.

► **Attribution d'une aide au loyer au commerce « Aqua memoria » - 8 av. Léon Jouhaux**

Mme Florine DELSART a sollicité une aide dans le cadre de l'ouverture en juin 2022 d'une activité Baby Spa sous l'enseigne « Aqua memoria » située 8 avenue Léon Jouhaux à Héricourt.

Cette offre de service, totalement novatrice dans le Nord Franche-Comté, s'adresse à des parents en recherche de soins de type balnéo pour leur nouveau-né ainsi qu'aux mamans pour des soins de bien-être.

Un projet d'investissement a été présenté pour des baignoires balnéo et divers matériels pour un montant global de 9 435€ HT, soit une subvention de 1 887€ à partager à part égale avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Il est proposé de substituer cette aide à l'investissement en une aide au loyer pour un montant équivalent afin d'accompagner cette création d'entreprise, soit 1 800€ à partager à part égale avec la CCPH, ce qui correspond à 2 mois de loyer HT.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de cette aide de 900€ pour la Ville d'Héricourt et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

► Attribution d'une aide au loyer au commerce salon manucure – 60 av. De Gaulle

Mme Angéla ALVES a sollicité une aide dans le cadre de l'ouverture de son salon de manucure au 60 avenue De Gaulle à Héricourt. Des prestations d'onglerie et de vente de produits cosmétiques sont proposées. Le montant total de l'aménagement et de l'équipement du local est de 4 900€HT (travaux d'aménagement, enseigne et matériels professionnels).

Il est proposé de substituer cette aide à l'investissement en une aide au loyer pour un montant équivalent, afin d'accompagner cette création d'entreprise, soit 900€ correspondant à 2 mois de loyer à partager à part égale avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de cette aide de 450€ pour la Ville d'Héricourt et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Maire : Mme ALVES a vraiment bien aménagé la cellule commerciale. Je profite de ce rapport pour informer de l'inauguration du tabac/presse KORTES le 12 juillet à 20H, suite aux travaux d'aménagement du magasin.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°15 : Décisions du Maire prises depuis la dernière séance**

Les Elus ont pris connaissance de relevé des décisions prises par le Maire depuis le 31 mai 2022 en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 10 juillet 2020. Ce document n'est pas soumis au vote et n'a fait pas fait l'objet d'observation.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°16 : Cessions et acquisitions en alignement rue Pierre et Marie Curie et rue Ravel**

Danielle BOURGON expose que Habitat 70 a sollicité la Ville d'Héricourt pour des régularisations d'alignement à faire sur leurs propriétés situées dans le secteur des rues Pierre et Marie Curie, Ravel, Berlioz, Condorcet et Chopin.

Il est proposé d'accepter la cession par Habitat 70 d'une partie de la parcelle AI 1425, d'une surface d'environ 11m2, à la Ville d'Héricourt afin de rétablir un alignement sur la rue Pierre et Marie Curie.

L'espace ainsi libéré permettra d'assurer la continuité de la piste cyclable sur cette rue et Habitat 70 aura à sa charge le rétablissement de la haie, actuellement sur le domaine public, au niveau des nouvelles limites de propriété immédiatement après cette cession.

Il est proposé par ailleurs de céder à Habitat 70 un morceau de la parcelle AI 1793 appartenant à la Ville pour compléter le fond de parcelle AI 1422 sur une surface de 27 m2 environ.

Enfin, il est proposé de réaliser l'alignement sur la rue Ravel de la parcelle AI 1422 en cédant à Habitat 70 environ 1.15 ares issus du Domaine public.

Cette opération de cession / acquisition se fera à l'euro symbolique :

- La Ville cède à Habitat 70 environ 1.42 ares
- Habitat 70 cède à la Ville environ 11m2,
- Habitat 70 démolit et reconstitue intégralement la haie empiétant sur le domaine public, à ses frais

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction à l'Euro symbolique et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Fernand BURKHALTER : je fais un amendement à ce rapport. Il conviendra d'intercéder auprès d'Habitat 70 en interpellant le Président pour que la haie soit enlevée très rapidement, à la charge d'Habitat 70. Le particulier est avisé, il n'a pas eu le choix, c'est pourquoi nous demandons à Habitat 70 le rétablissement rapide de cette haie. Grâce à cette opération, nous allons pouvoir réaliser le retour en vélo des collégiens en direction du rond-point du Chemin Vert.

Marianne ECOFFET : je reviens sur le fait que nous allons assurer la continuité de la piste cyclable. Ce sera une bande cyclable ou une piste cyclable ?

Le Maire : ce sera une bande cyclable. Vous jouez sur les mots.

Marianne ECOFFET : je ne joue pas sur les mots, par contre vous, vous jouez avec la sécurité des cyclistes.

Le Maire : pour ce qui est de la sécurité, je fais remarquer que vous avez voté contre le dossier d'aménagement de la Place du Marché qui prévoit grâce à la future gare routière, la sécurisation des collégiens et lycéens qui emprunteront cet espace. Vous assumerez la responsabilité de tout accident éventuel.

Marianne ECOFFET : merci de me donner une telle responsabilité. Vous êtes Elu depuis 40 ans et vous n'avez rien fait à ce sujet depuis toutes ces années.

Le Maire : j'ai déjà expliqué plusieurs fois, pourquoi il y a 35 ans, dans une ville sinistrée, le Maire de l'époque a proposé que les lycéens fréquentent le centre ville. Nous avons écarté tout projet de gare routière car à l'époque la ville était en berne sur tous les points de vue, tant au niveau de son patrimoine industriel que de l'emploi et les moyens étaient limités. Nous avons souhaité redonner du lustre en plaçant le lycée au centre ville alors qu'il se trouvait à côté du collège actuel, comme lycée d'enseignement technique. Nous avons créé le lycée Louis Aragon, à la demande de Jean-Pierre Michel et grâce au Président François Mitterrand. Nous voulions redynamiser le centre ville grâce à la jeunesse du lycée. Nous savions qu'un jour ou l'autre il faudrait créer une gare routière. La Ville a retrouvé une bonne dynamique et il est temps de régler ce problème de sécurité à la faveur d'une emprise foncière qui se libère. On sécurise les élèves, notamment les collégiens les plus jeunes qui sont en 6^{ème}. Ce sera une bonne chose pour les enfants d'Héricourt et du Pays d'Héricourt qui viennent dans notre commune.

Le rapport est voté à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°17 : Motion du Centre de Gestion de Haute-Saône : « Soutenez la formation secrétaire de mairie du GASM »**

Martine PEQUIGNOT expose que le conseil d'administration du CDG 70 a adopté le 31 mai 2022 une motion de soutien au DU GASM. En effet, la pérennité du diplôme universitaire Gestionnaire Administratif/Secrétaire de Mairie n'est pas assurée faute d'engagement définitif de la part du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Michel Désiré, Président et les membres du conseil d'administration invitent l'ensemble des Elus de Haute-Saône à débattre et à adopter une motion de soutien.

La motion proposée est la suivante :

Considérant :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- Le besoin de pourvoir près de 100 départs à la retraite dans ces emplois à l'horizon 2025 sur le territoire haut-saônois,
- Les différents dispositifs de qualifications mis en place depuis 2016 sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs avec ses partenaires (le CNFPT, le GRETA, l'Université de Franche-Comté, Ingénierie 70 et les employeurs publics territoriaux),

Considérant :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des centres de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,

Considérant :

- Le succès du dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion) – 1^{ère} session en 2016, au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- La question du financement et notamment le maintien du dispositif qui est conditionné à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

Considérant que :

- Le CDG70 et l'UFR SJEPEG de l'Université de Franche-Comté ont alerté les financeurs et ont présenté à plusieurs reprises le dossier à la Région Bourgogne Franche-Comté, chef de filière en matière de formation, Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région n'a pas répondu favorablement à notre demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison,
- Des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec la Région.

Considérant que Michel Désiré, Président et les membres du Conseil d'administration du CDG70 souhaitent interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie DU «GASM»,
- AFFIRME son soutien au Centre de Gestion de Haute-Saône.

Quentin HAFEKOST : j'ai fait la demande que soit déposée cette motion, pas en mon nom, mais parce que cela avait été fait en Conseil Communautaire et que je ne l'avais pas vu à l'ordre du jour.

Pour ceux qui ne connaissent pas forcément ce diplôme, il mêle la théorie avec un enseignement de niveau universitaire et une pratique avec des professionnels territoriaux. Cela permet d'avoir un niveau de formation intéressant durant les six mois de cours théoriques et les six mois de pratique dans une collectivité au travers d'un stage. Ce diplôme répond à de réels besoins des communes, notamment ceux des communes rurales par rapport à la problématique des secrétaires de mairie, qui sont des agents de catégorie C alors qu'avant il existait dans les petites communes un statut particulier pour les secrétaires de mairie qui étaient agents de catégorie A. Les secrétaires de mairie sont d'ailleurs surnommés les « couteaux suisse » des communes rurales de par l'étendue de leurs missions.

Cet enseignement fait partie de la formation tout au long de la vie, et ce qui pose souci c'est l'AIF (Allocation Individuelle de Formation). Pour ces petits diplômes universitaires, il faut entre 10 et 15 étudiants pour pouvoir ouvrir une session. L'an dernier par exemple, aucune session n'a été ouverte faute d'avoir eu suffisamment d'étudiants éligibles à cette AIF. Ces étudiants sont en général des personnes privées d'emploi ou en reconversion professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous devons soutenir cette motion.

Fernand BURKHALTER : je vais faire un amendement à la motion. J'ai une information que je tiens de Sylvie NARDIN – Conseillère Régionale et Conseillère Municipale d'Héricourt, qui a déjà transmis cette demande au cabinet de la Présidente de Région : il faudrait saisir également le CNFPT. En effet, si la Région n'a pas suivi financièrement c'est parce que le CNFPT a retiré les crédits alloués à cette formation.

Nous présenterons cette motion au titre du Conseil Municipal évidemment.

Le vote est unanime.

* * * * *

Au titre des questions diverses, le Maire donne la parole à M. Quentin HAFEKOST :

Quentin HAFEKOST : je souhaite interpeller le Conseil Municipal, même si vous êtes déjà au courant, de la rupture du principe de continuité du service public qui va avoir lieu à Héricourt avec la fermeture pendant 15 jours de la Poste pour des travaux.

Nous ne contestons pas les travaux, mais cette période est censée être anticipée par l'établissement, qui peut mettre en place des Algécos. On peut le faire à l'occasion de festivals alors pourquoi ne pourrait-on pas le faire

alors que ces travaux sont prévus depuis presque une année. Nous sommes mis devant le fait accompli : pendant quinze jours, pour tout ce qui est activités bancaires, assurances ou distributeurs automatiques de billets, il faudra se déplacer à Montbéliard ou Lure. C'est une sacrée rupture en termes d'égalité et de proximité. L'activité courriers/colis est maintenue mais uniquement au centre de tri, sachant que pour avoir échangé avec un certain nombre d'agents, ils ne savaient pas samedi dernier quel renfort d'équipe ils allaient avoir. Soit une semaine avant le début des travaux. Je trouve cela absolument scandaleux dans une ville et un bassin de vie de plus de 20 000 habitants.

Le Maire : je soutiens comme vous le service public. Mme BROYER, la Directrice de la Poste m'avait prévenu de ces travaux. Je n'ai pas demandé l'ouverture d'un guichet transitoire compte tenu de la période de ces travaux. Du 15 au 30 juillet, ce n'est pas la période la plus active de l'année.

J'observe que la Poste d'Héricourt est une des plus dynamiques du département, compte tenu de la chute générale des activités de la Poste. Dans le territoire d'Héricourt, elles ne sont pas en baisse, mais plutôt en progrès, ce qui traduit le dynamisme global de la Ville d'Héricourt : la hausse des habitants, la hausse des activités économiques. Nos services publics se portent plutôt mieux ici qu'ailleurs. Je suis heureux que ce soit le second bureau de poste de la Haute-Saône modernisé, avec des travaux pas très consistants, 55 000€ c'est un petit chantier de rafraîchissement.

Globalement la Poste souffre dans ses effectifs, dans ses missions, même au niveau national elle réfléchit à de nouvelles missions bancaires ou autres, elle est quand même à la peine vis-à-vis de la concurrence d'internet. Moi, j'ai toujours donné consignes à mes services d'utiliser au maximum les services de la Poste. Je ne suis pas comme la plupart des Maires qui cherchent à faire des économies sur le dos de la Poste. Tout ce que je peux envoyer par courrier, je le fais et j'insiste beaucoup pour que les courriers soient encore transmis par la Poste. Je pense que la lecture d'un mail peut échapper, alors que ce n'est pas le cas d'un courrier qui arrive par voie postale. Peut-être suis-je un peu « has been », mais franchement, moi je préfère les convocations par courrier que par mail, mail que je peux oublier de noter ou que je ne retrouve plus parce que nous en recevons beaucoup. J'insiste auprès des usagers pour qu'ils continuent d'utiliser les services de la Poste, qui sont parfois indispensables et irremplaçables. Le meilleur service, au-delà des motions, que nous puissions rendre à la Poste, c'est la faire fonctionner. Au lieu d'envoyer 10 SMS, envoyez une lettre, en plus c'est plus agréable à lire car la lettre est manuscrite.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : je voudrais juste annoncer la Fête de la Fraternité le 14 juillet prochain, organisée par le Centre Simone Signoret, le comité de quartier, le conseil citoyen ainsi que l'Office Municipal des Sports qui va prendre en charge toute la petite restauration (crêpes, plateaux repas ...). A ce titre, nous allons garder au maximum les tarifs de 2019. Il y aura des animations toute la journée : le groupe folklorique de l'Amicale des Portugais, les groupes de danse d'Audincourt, les pom pom girls. J'invite tout à chacun à venir passer un bon moment. Merci à tous les bénévoles, à toutes les personnes du Centre Signoret qui vont passer leur journée à travailler sur le site dès 7H le matin pour que tout soit opérationnel à partir de 11H.

Le Maire : merci d'avoir fait de la publicité pour la Fête de la Fraternité, qui est la fête de l'ensemble de la ville. J'ajoute que la veille, il y aura un feu d'artifice au stade de la Lizaine ou plutôt désormais le parc urbain, qui sera suivi du traditionnel bal populaire sur la place de la Mairie. Venez danser et vous amuser. Nous pensons également à faire venir l'Ecole de Musique le 13 juillet. Elle sort déjà beaucoup de ses murs, le Directeur et tout le personnel est très attentif à valoriser et populariser les activités de l'école de musique, néanmoins une petite audition avant le bal serait la bienvenue.

Fernand BURKHALTER poursuit par un communiqué de presse émanant de la Préfecture sur la sécheresse : j'appelle les usagers d'Héricourt à être très attentifs à économiser l'eau, comme ils doivent le faire depuis 3 ans, les conditions climatiques étant encore plus défavorables que les années précédentes. J'avais évoqué le fait que nous allons arriver à une tarification différenciée de l'eau, car certains gaspillent l'eau. En tout cas, moi c'est mon intention. Il faut encore peaufiner les choses, bien étudier la question.

Je pense que l'Etat devrait prendre une loi à ce sujet, s'il souhaitait véritablement sauvegarder l'eau. Il devrait y avoir un prix différencié pour les usages abusifs de l'eau. J'appelle les héricourtois à la citoyenneté. Il y a des usages intempestifs, des personnes qui prennent plaisir à arroser leur pelouse la nuit par exemple. Laissez griller les pelouses, n'arrosez plus, ne lavez plus vos voitures et économiser l'eau dans vos usages domestiques. C'est presque un cri d'alarme. Franchement, les Pouvoirs Publics ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Pour ce qui est de la Commune, nous arrosons le matin parce que nous avons des ressources autonomes. Nous avons créé une réserve de 35 m³, le puits du quartier Maunoury dont la source est inépuisable. Mais ce n'est pas de l'eau potable. C'est de l'eau qui vient du champ de tir qui a toujours été ramenée au quartier Maunoury et qui ensuite se perd dans la nature. Le Fort du Mont Vaudois peut également servir d'appoint. On utilise depuis deux mois toutes ces ressources et cela fonctionne pour l'arrosage. Cela dit, je demande aux services dans un souci de pédagogie, de limiter quand même l'arrosage. Il faut être exemplaire et s'il y a quelques plantes qui meurent, et bien tant pis, aucun héricourtois ne nous en voudra. Je le répète, nous avons atteint un seuil plus que critique au niveau de la sécheresse, jamais les cours d'eau n'ont été aussi secs. J'espère que nous aurons encore de l'eau à l'automne mais je n'en suis pas sûr. Attention, ce qui est consommé aujourd'hui ne le sera pas demain. Encore une fois, l'alerte sur la ressource en eau n'est pas à la hauteur des enjeux.

Avant de clore la séance, **Fernand BURKHALTER** ajoute : Je souhaite à toutes et à tous de passer un bel été, bonnes vacances à ceux qui partent en vacances, je souhaite que vous soyez le plus nombreux possible à partir si le prix de l'essence vous le permet encore.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 20H00.

Le Maire